



- LES NOCTURNES 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

1 - VOUS CANDIDATEZ POUR *(une seule réponse possible) :*

- FRÉJUS - PLAGE
- PORT FRÉJUS

2 – VOUS ÊTES *(plusieurs réponses possibles) :*

- ARTISAN
- ARTISTE / CRÉATEUR
- REVENDEUR

3 – FORME JURIDIQUE *(une seule réponses possibles) :*

- S. A.
- S. A. R. L.
- E. U. R. L.
- S. A. S.
- EXPLOITANT EN NOM PROPRE / AUTO ENTREPRENEUR

4 – NOM SOCIÉTÉ :

5 – NOM :

6 – PRÉNOM :

7 – N° de SIREN (9 chiffres) :

8 – ADRESSE :

N° DE VOIRIE ET RUE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

9 – N° de TÉLÉPHONE PORTABLE :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

14 – DANS LE CAS OÙ VOTRE CANDIDATURE NE SERAIT PAS RETENUE, DÉSIREZ-VOUS ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE D’ATTENTE ? (*Valable pour les deux Nocturnes confondus*)

- OUI
- NON

15 – DEMANDE PARTICULIÈRE: (*Toute demande sera étudiée par la Commission de sélection. En cas d’acceptation, vous serez informé par courriel*)

| |
|--|
| |
| |
| |
| |

16 – AVEZ VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ AUX VILLAGES DE NOËL DE LA VILLE DE FRÉJUS ? :

- Oui .
- Non.

17 – SOUHAITEZ-VOUS ÊTRE INFORMÉ DE L’OUVERTURE DES CANDIDATURES POUR LES VILLAGES DE NOËL ÉDITION 2024 ? :

- Oui .
- Non.

18 – INFORMATIONS :

- Tous les champs doivent être obligatoirement remplis par le candidat.
- Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.
- Pour tout complément d’information, s’adresser à : info.commerce@ville-frejus.fr

19 – CONSENTEMENTS ET ACCORD :

- J’ai pris connaissance que les articles que je souhaite proposer à la vente doivent être obligatoirement mentionnés dans mon immatriculation et devront figurer sur les photographies à fournir.

- J'ai pris connaissance, qu'en cas de candidature retenue, seuls les articles sélectionnés par la commission de sélection pourront être acceptés sur mon stand et qu'aucun autre produit ne sera accepté après validation de la commission.
- Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire.
- J'autorise la ville de Fréjus à utiliser mes coordonnées (nom, prénom, enseigne, mail et numéro de téléphone) dans le cadre d'une information personnalisée, par SMS ou courriel concernant les marchés.
- Je déclare avoir pris acte du règlement des Nocturnes et de la note d'information et m'engage à en respecter les termes.

NOM

PRÉNOM

DATE ET LIEU

SIGNATURE

Règlement consultable sur le site de la Ville : www.ville-frejus.fr. Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique. En application des articles 39 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication et informations vous concernant, veuillez vous adresser par mail : dpd@ville-frejus.fr ou par courrier, à l'adresse suivant, Mairie de Fréjus, Déléguee à la Protection des Données Direction des Systèmes d'Information, CS 70108, 83608 Fréjus Cedex.

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopie recto – verso d'un titre d'identité en cours de validité,
- Carte de commerçant ambulant en cours de validité,
- Attestation de police d'assurance responsabilité civile multirisques professionnelle en cours de validité et couvrant la période des Nocturnes,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- 4 photographies (sur papier photo) au format 10 X 15 cm** représentant les articles mis en vente,
- Une photographie (sur papier photo) au format 10 X 15 cm du stand,**
- Pour les commerçants et artisans :** extrait Kbis du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois,
- Pour les artistes :** attestation délivrée par la Sécurité sociale pour l'année en cours,
- Pour les commerçants exerçants sur les marchés de plein vent de la Ville de Fréjus :** les 3 dernières factures acquittées.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être transmis sous enveloppe cachetée avec la mention : **LES NOCTURNES** au plus tard le **28 février 2024** (cachet de la poste ou du service courrier faisant foi) comme suit :

- Soit déposé directement au service courrier (Hôtel de Ville, 1ère à droite après le couloir de l'accueil) du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h30. (Les agents du service courrier ne sont pas habilités à répondre aux questions concernant les marchés nocturnes ni à vérifier la conformité du dossier déposé).
- Soit envoyé par courrier à l'adresse suivante :

MAIRIE DE FRÉJUS
Pôle Administration et Juridique
Direction du Commerce
Place Formigé
CS 70108
83608 FRÉJUS CEDEX